



COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CIAS Séance du 15 avril 2021

Le 15 avril à 18h15, le Conseil d'Administration du CIAS Val de Gers, convoqué le 8 avril 2021, s'est réuni en session ordinaire, à Seissan, sous la présidence de Monsieur François RIVIÈRE, Président pour délibérer sur les affaires à l'ordre du jour.

Nombre de membres en exercice : 21
Monsieur CHAMBERT est nommé secrétaire.

Ordre du jour

Finances

→ Budget principal

- Comptes de gestion et comptes administratifs, affectation des résultats 2020
- Budget prévisionnel 2021

→ SPRAD

- Compte administratif et comptes de gestion, affectation des résultats 2020
- Budget prévisionnel 2021

→ SAAD

- Compte administratif et compte de gestion, affectation des résultats 2020
- Budget prévisionnel 2021

→ EHPAD

- Compte administratif et comptes de gestion, affectation des résultats 2020
- Budget prévisionnel 2021

EHPAD :

- Expertise juridique relative au contrat de partenariat (affaire non soumise à délibération)
- Projets Accueil de Jour Itinérant et Pôle d'Activités et de Soins Adaptés (affaire non soumise à délibération)

Questions diverses

Étaient présents :

MMS. RIVIERE, BIFFI, LAFFORGUE, COMMEGEILLE, DUTOYA.

MMES. GABRIEL, SAINT-MARTIN, JOULLIE, NASSANS, ROUSSEAU, COLLONGUES, DEBATS, WOLLENSACK, BARBE, TABARAN.

Madame Nicole JOULLIE, est nommée secrétaire.

Les points suivants ont été examinés et délibérés :

1. Vote compte administratif 2020 – Affectation des résultats – Budget principal du CIAS

NOMBRE DE MEMBRES
En exercice : 21
Présents : 15
Votants : 15
dont « Pour » : 15
dont « Contre » : 0
Abstention : 0

Le CONSEIL D'ADMINISTRATION, à l'unanimité des membres présents, le Président n'ayant pas pris part au vote, **ADOpte** le compte administratif 2020 dont les résultats, conformément au compte de gestion, se présentent comme suit :

Section de fonctionnement

Résultat de l'exercice 2020 Qui est égal au compte 12 « résultat de l'exercice » figurant au compte de gestion A	62 258,91 €
Report à nouveau (solde créditeur « 110 » ou débiteur « 119 » du compte de gestion B	651 315,53 €
Résultat de fonctionnement cumulé au 31/12/2020 A+B	713 574,44 €

Section d'investissement

Solde d'exécution (avec les résultats antérieurs) C	- 58 886,23 €
Restes à réaliser : Dépenses : 1 300,42 € Recettes : 0,00 € Solde des restes à réaliser D	- 1 300,42 €
Besoin de financement à la section d'investissement E = C+D	60 186,65 €

DÉCIDE d'affecter au budget pour 2021, le résultat de fonctionnement de l'exercice 2020 de la façon suivante :

Couverture du besoin de financement de la section d'investissement en votant au compte 1068 (excédents de fonctionnement capitalisés) la somme de : F	60 186,65 €
Le surplus est affecté en recettes de fonctionnement et porté sur la ligne budgétaire 002 (excédent de fonctionnement reporté) A+B-F	653 387,79 €

2. Vote budget primitif 2021 – Budget principal du CIAS

NOMBRE DE MEMBRES
En exercice : 21
Présents : 15
Votants : 15
dont « Pour » : 15
dont « Contre » : 0
Abstention : 0

Vu l'article L2311-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable aux communes et aux établissements publics communaux et intercommunaux,

Monsieur le Président présente les propositions d'inscriptions budgétaires 2021 à l'assemblée, qui s'établissent comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	730 086,00 €	730 086,00 €
INVESTISSEMENT	673 576,00 €	673 576,00 €

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents, **DÉCIDE** :

- **D'APPROUVER** les inscriptions budgétaires 2021 du budget principal du CIAS Val de Gers telles que présentées ci-dessus.

3. Vote compte administratif 2020 – Affectation des résultats – Budget SPRAD

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 21
 Présents : 15
 Votants : 15
 dont « Pour » : 15
 dont « Contre » : 0
 Abstention : 0

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité des membres présents, le Président n'ayant pas pris part au vote,

- **ADOpte** le compte administratif 2020 dont les résultats, conformément au compte de gestion, se présentent comme suit :

Section de fonctionnement

Résultat de l'exercice 2020		
Qui est égal au compte 12 « résultat de l'exercice » figurant au compte de gestion A		- 5 645,24 €
Report à nouveau (solde créditeur « 110 » ou débiteur « 119 » du compte de gestion B		20 505,24 €
Résultat de fonctionnement cumulé au 31/12/2020	A+B	14 860,00 €

Section d'investissement

Solde d'exécution (avec les résultats antérieurs)	C	0,02 €
Restes à réaliser :		
Dépenses : 0,00 €	Solde des restes à réaliser D	-
Recettes : 0,00 €		
Besoin de financement à la section d'investissement	E =C+D	-

DÉCIDE d'affecter au budget pour 2021, le résultat de fonctionnement de l'exercice 2020 de la façon suivante :

Couverture du besoin de financement de la section d'investissement en votant au compte 1068 (excédents de fonctionnement capitalisés) la somme de :	F	-
Le surplus est affecté en recettes de fonctionnement et porté sur la ligne budgétaire 002 (excédent de fonctionnement reporté)	A+B-F	14 860,00 €

4. Vote budget primitif 2021 – Budget SPRAD

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 21
 Présents : 15
 Votants : 15
 dont « Pour » : 15
 dont « Contre » : 0
 Abstention : 0

Vu l'article L2311-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable aux communes et aux établissements publics communaux et intercommunaux,

Monsieur le Président présente les propositions d'inscriptions budgétaires 2021 à l'assemblée, qui s'établissent comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	297 860,00 €	297 860,00 €
INVESTISSEMENT	560,00 €	560,00 €

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents, **DÉCIDE** :

- **D'APPROUVER** les inscriptions budgétaires 2021 du budget du Service de Portage de Repas à Domicile (SPRAD) telles que présentées ci-dessus.

5. Vote compte administratif 2020 – Affectation des résultats – Budget SAAD

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 21
 Présents : 15
 Votants : 15
 dont « Pour » : 15
 dont « Contre » : 0
 Abstention : 0

Le **CONSEIL D'ADMINISTRATION**, à l'unanimité des membres présents, le Président n'ayant pas pris part au vote :

- **ADOpte** le compte administratif 2020 du budget du SAAD, dont les résultats, conformément au compte de gestion, se présentent comme suit :

Section de fonctionnement - 2020					
Section	Dépenses	Recettes	Résultat comptable	Reprise de résultat antérieur	Résultat à affecter
Fonctionnement	1 375 245,55 €	1 406 552,99 €	(+) 31 307,44 €	(+) 20 334,26 €	(+) 51 641,70 €

Section d'investissement - 2020					
	Dépenses	Recettes	Résultat comptable	Reprise de résultat antérieur	Résultat à affecter
Investissement	0,00 €	1 853,44 €	(+) 1 853,44 €	(-) 3 352,68 €	(-) 1 499,24€

- **PROPOSE** que le résultat de la section de fonctionnement soit affecté de la manière suivante :
 - Le résultat excédentaire, soit + 51 641,70 € en report à nouveau, porté sur la ligne budgétaire 002 (excédent de fonctionnement reporté).

- La réserve de compensation au compte 10686 est inchangée à 8 152,52 €.
- **PROPOSE** que le résultat de la section d'investissement soit affecté de la manière suivante :
 - Le résultat déficitaire de la section d'investissement, soit – 1 499,24 € en report à nouveau, porté sur la ligne budgétaire 001 (déficit d'investissement reporté).

6. Vote budget primitif 2021 – Budget SAAD

NOMBRE DE MEMBRES
En exercice : 21
Présents : 15
Votants : 15
 dont « Pour » : 15
 dont « Contre » : 0
Abstention : 0

Vu l'article L2311-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'instruction budgétaire et comptable M22 applicable aux établissements et services publics sociaux et médico-sociaux,
Monsieur le Président présente les propositions d'inscriptions budgétaires 2021 à l'assemblée, qui s'établissent comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	1 421 519,00 €	1 421 519,00 €
INVESTISSEMENT	3 005,00 €	3 005,00 €

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents, **DÉCIDE** :

- **D'APPROUVER** les inscriptions budgétaires 2021 du budget du Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile (SAAD) telles que présentées ci-dessus ;

7. Vote compte administratif 2020 – Affectation des résultats – Budget EHPAD

NOMBRE DE MEMBRES
En exercice : 21
Présents : 15
Votants : 15
 dont « Pour » : 15
 dont « Contre » : 0
Abstention : 0

Le **CONSEIL D'ADMINISTRATION**, à l'unanimité des membres présents, le Président n'ayant pas pris part au vote :

- **ADOpte** le compte administratif 2020 du budget de l'EHPAD, dont les résultats, conformément au compte de gestion, se présentent comme suit :

Section d'exploitation - 2020					
Sections tarifaires	Dépenses	Recettes	Résultats comptables	Reprise de résultat antérieur	Résultat à affecter
Hébergement	1 776 046,32 €	1 791 034,03 €	(+) 14 987,71 €	(-) 38 010,17 €	(-) 23 022,46 €
Dépendance	512 778,77 €	460 297,31 €	(-) 52 481,46 €	(-) 67,96 €	(-) 52 549,42 €
Soins	1 189 601,35 €	1 220 602,69 €	(+) 31 001,34 €	(-) 14 994,44 €	(+) 45 995,78 €
Total			(-) 6 492,41 €		(-) 29 576,10 €

Section d'investissement - 2020						
	Dépenses	Recettes	Résultat comptable	Reprise de résultat antérieur	Amortissements des immobilisations	Solde
Investissement	295 586,33 €	41 421,00 €	(-) 254 165,33 €	(+) 5 249,69 €	(+) 281 590,49 €	(+) 32 674,85 €

- **PROPOSE** que les résultats de la section d'exploitation soient affectés de la manière suivante :
 - le résultat déficitaire de la section hébergement – 23 022,46 € en report à nouveau déficitaire.
 - le résultat déficitaire de la section dépendance – 52 549,42 € en report à nouveau déficitaire
 - le résultat excédentaire de la section soins + 45 995,78 € en report à nouveau excédentaire.

8. Vote budget primitif 2021 – Budget EHPAD

NOMBRE DE MEMBRES
En exercice : 21
Présents : 15
Votants : 15
dont « Pour » : 15
dont « Contre » : 0
Abstention : 0

→ Vote EPRD 2021 – Etat des Prévisions de Recettes et de Dépenses - EHPAD Val de Gers

Vu l'article L2311-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M22 EPRD applicable aux établissements et services publics sociaux et médico-sociaux,

Monsieur le Président présente les propositions d'inscriptions budgétaires 2021 à l'assemblée, qui s'établissent comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	3 435 163,56 €	3 435 163,56 €
INVESTISSEMENT	367 093,23 €	367 093,23 €

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents, **DÉCIDE** :

- **D'APPROUVER** les inscriptions budgétaires 2021 de l'Etat des Prévisions de Recettes et de Dépenses (EPRD) de l'EHPAD Val de Gers telles que présentées ci-dessus.

9. Approbation des comptes de gestion 2020 – Budget principal du CIAS et budgets annexes

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 21
Présents : 15
Votants : 15
 dont « Pour » : 15
 dont « Contre » : 0
Abstention : 0

Après s'être fait présenter les budgets primitifs (principal et annexes : Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile, Service de Portage de Repas à Domicile, EHPAD) de l'exercice **2020** et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu les comptes administratifs de l'exercice **2020**,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice **2019**, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

1- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du **1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020**, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice **2020** en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et annexes ;

3- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Le **CONSEIL D'ADMINISTRATION**, à l'unanimité des membres présents, **DÉCLARE** que les comptes de gestion dressés, pour l'exercice **2020** par le Receveur, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

Points n'ayant pas fait l'objet de délibérations

➤ EHPAD

- Une expertise juridique liée au statut de l'EHPAD va être engagée (prise en charge par le budget principal du CIAS) (affaire non soumise à délibération)
- Un projet d'Accueil de Jour Itinérant sur les 3 Communautés de Communes de l'Astarac est en cours de préparation. 3 sites ont été identifiés. Ce projet sera porté par l'EHPAD Val de Gers mais est soumis à l'approbation de l'ARS et du Département (affaire non soumise à délibération)
- Un projet de Pôle d'Activités et de Soins Adaptés (PASA) est également en cours de préparation, il sera installé au sein de l'établissement et permettra d'apporter une prise en charge spécifique aux résidents de l'établissement (affaire non soumise à délibération)